

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DIÉTÉTIQUE

## E3 – U3 : ÉCONOMIE-GESTION

SESSION 2024

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

### **Objectifs de l'épreuve :**

L'épreuve permet d'apprécier les connaissances fondamentales en économie et gestion ainsi que leur mobilisation dans le cadre des activités du diététicien.

### **Matériel autorisé :**

- L'usage d'une calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
- L'usage d'une calculatrice sans mémoire type collègue est autorisé.
- Tout autre matériel est interdit.

### **Documents à rendre avec la copie :**

- Document-réponse 1 page 13/14
- Document-réponse 2 page 14/14
- Document-réponse 3 page 14/14

**Les documents-réponses seront à rendre non agrafés (même vierges) avec les copies.**  
Il vous appartient de compléter le bandeau au verso des documents-réponses.

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.**  
**Le sujet se compose de 14 pages, numérotées de 1 à 14.**

Le sujet est composé de 4 dossiers, 10 annexes et 3 documents-réponses.

**Les quatre dossiers sont indépendants.**

### AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

## PRÉSENTATION DU CAS

### Dossier 1 : Analyser les conséquences de l'introduction d'un nouvel outil numérique pour le diététicien libéral

Annexe 1 : Médecine : les téléconsultations plébiscitées par les Français	Page 7
Annexe 2 : Le télésoin pour les paramédicaux : un avantage ou un risque pour les patients ?	Page 7
Annexe 3 : La prise de rendez-vous en ligne : la solution pour améliorer les conditions d'accueil de vos clients	Page 8
Annexe 4 : Les avantages de PRVL (plateforme de prise de rendez-vous en ligne)	Page 9

### Dossier 2 : Analyser la responsabilité du diététicien libéral

Annexe 5 : L'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire pour le diététicien	Page 9
--	--------

### Dossier 3 : Participer à la réalisation de documents comptables prévisionnels

Annexe 6 : Données financières pour l'installation en libéral	Page 10
Annexe 7 : Informations relatives à l'impédancemètre	Page 10
Annexe 8 : Données prévisionnelles d'exploitation pour la première année d'activité	Page 10
Document-réponse 1 : Bilan d'ouverture de la société de Laurine VANDEVILLE	Page 13
Document-réponse 2 : Tableau d'amortissement de l'impédancemètre	Page 14
Document-réponse 3 : Compte de résultat annuel prévisionnel de la société de Laurine VANDEVILLE	Page 14

### Dossier 4 : Participer à la politique de communication du diététicien libéral

Annexe 9 : Publications sur Internet par les professionnels libéraux : les contours de la loi	Page 11
Annexe 10 : Extrait de la page d'accueil du site Internet de Laurine VANDEVILLE	Page 12

## PRÉSENTATION DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Titulaire du BTS Diététique depuis octobre 2015, Laurine VANDEVILLE a, depuis l'obtention de son diplôme, été employée dans divers établissements de santé. Elle a ainsi acquis une solide expérience professionnelle.

Laurine VANDEVILLE exerce actuellement au sein du service endocrinologie et nutrition de la clinique de la ville de Dechy. Diplômé(e) d'un BTS Diététique depuis octobre 2023, vous effectuez un remplacement à ses côtés. Votre mission dans cet établissement prendra fin le 30 novembre 2024.

Laurine VANDEVILLE vous a fait part de son intention de s'installer en libéral grâce au rachat de la patientèle d'une diététicienne.

Elle souhaite conserver un temps partiel à la clinique et vous propose une collaboration au sein de son futur cabinet.

Laurine VANDEVILLE vous montre l'annonce de la cession de patientèle ci-dessous.

**Diététicienne libérale cède patientèle située dans le cabinet pluridisciplinaire :  
« Question d'équilibre » – 20 rue des Tilleuls à Pecquencourt.**

L'équipe se compose des praticiens suivants : psychologue, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, ostéopathe, sophrologue, réflexologue.

Superficie du local : 23 m<sup>2</sup>, loyer 400 € par mois charges comprises, avec salle d'attente commune et place de parking attitrée.

Chiffre d'affaires annuel moyen : 45 000 €.

Les points forts du cabinet :

- peu de concurrence à proximité ;
- cabinet situé dans une zone résidentielle ;
- possibilité de stationnement gratuit pour les patients aux abords du cabinet ;
- passage important et grande visibilité du fait de la présence de nombreux praticiens.

**Prix de vente : 50 000 €**

La présence de nombreux praticiens représente une opportunité de développement de l'activité diététique au sein du cabinet pluridisciplinaire « Question d'équilibre ». Le rachat est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'activité libérale vous motive, vous acceptez la proposition de collaboration de Laurine VANDEVILLE.

BTS DIÉTÉTIQUE		Session 2024
U3 – Économie-gestion	Code : 24DIECOG	Page : 3/14

## VOTRE MISSION

Vous assistez Laurine VANDEVILLE dans la mise en œuvre de son projet d'installation.

**Dossier 1 :**  
**Analyser les conséquences de l'introduction  
d'un nouvel outil numérique pour le diététicien libéral  
(12 points/40)**

Laurine VANDEVILLE souhaiterait digitaliser une partie de son activité. Face aux évolutions de l'environnement, elle envisage de proposer des téléconsultations pour enrichir son offre et se démarquer de ses concurrents. Laurine VANDEVILLE, soucieuse de réussir son installation sans compromettre sa situation financière, vous associe à sa réflexion.

### À partir de vos connaissances et des annexes 1 et 2 :

**1.1 Identifier les opportunités du macro-environnement favorables à l'ouverture d'un service de consultation en ligne pour Laurine VANDEVILLE.**

**1.2 Repérer les motivations et les freins des patients pour le recours à un service de téléconsultation.**

Pour compléter son offre, Laurine VANDEVILLE souhaite mettre en place un dispositif de prise de rendez-vous en ligne. Elle sait qu'il existe des solutions proposées à travers le « *cloud* » en mode « SaaS »<sup>1</sup>. Ainsi, elle envisage de souscrire un abonnement payant à ce type de service pour pouvoir bénéficier d'outils permettant de lutter contre les rendez-vous manqués grâce à des SMS, des courriels, des mémos, des fonctionnalités d'annulation en ligne ou un système de liste noire.

### À partir des annexes 3 et 4 et de vos connaissances :

**1.3 Présenter les avantages de la digitalisation de la prise de rendez-vous pour Laurine VANDEVILLE.**

**1.4 Exposer les risques de l'introduction de la prise de rendez-vous en ligne pour un professionnel de santé.**

---

<sup>1</sup> Une solution dite **SaaS** (« *Software as a Service* » ou en français : « logiciel en tant que service ») est une solution logicielle applicative hébergée dans le *cloud* et exploitée en dehors de l'organisation ou de l'entreprise par un tiers, aussi appelé fournisseur de service. La solution SaaS est accessible à la demande via une connexion Internet.

**Dossier 2 :**  
**Analyser la responsabilité du diététicien libéral**  
**(8 points/40)**

Laurine VANDEVILLE s'interroge ensuite sur les formalités de création à accomplir. Parmi les démarches à effectuer pour ouvrir son cabinet, elle s'étonne de l'existence de l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle.

**À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 5 :**

**2.1 Présenter et illustrer les deux types de responsabilité civile qu'un patient peut mettre en œuvre à l'encontre d'un diététicien libéral.**

**2.2 Citer et illustrer les différents types de dommages réparables par un professionnel de santé.**

**2.3 Rappeler les conditions à réunir pour que la responsabilité civile du diététicien soit engagée.**

**2.4 Justifier l'obligation pour Laurine VANDEVILLE de souscrire une assurance en responsabilité civile professionnelle.**

**Dossier 3 :**  
**Participer à la réalisation de documents comptables prévisionnels**  
**(12 points/40)**

**Ne pas tenir compte de la TVA dans cette partie.**

Pour démarrer son activité, Laurine VANDEVILLE a décidé de créer une SELARLU (société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle). Le rachat de la patientèle, l'acquisition d'un impédancemètre<sup>2</sup> médical et d'un ordinateur représentent un investissement conséquent nécessitant en partie le recours à un emprunt.

Laurine VANDEVILLE vous charge d'établir les états prévisionnels réclamés par la banque.

**À l'aide de vos connaissances et des données chiffrées contenues dans les annexes 6, 7 et 8 :**

**3.1 Établir le bilan prévisionnel d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la SELARLU dans le document-réponse 1 (à rendre avec la copie).**

<sup>2</sup> Impédancemètre : permet de mesurer la masse grasseuse du corps en calculant le pourcentage de graisse de l'individu.

**3.2 Présenter le tableau d'amortissement de l'impédancemètre dans le document-réponse 2 (à rendre avec la copie).**

**3.3 Présenter le compte de résultat prévisionnel des douze premiers mois d'activité de la SELARLU dans le document-réponse 3 (à rendre avec la copie).**

**3.4 Exposer les arguments qui pourraient convaincre la banque d'accorder le prêt que souhaite contracter Laurine VANDEVILLE.**

<b>Dossier 4 : Participer à la politique de communication du diététicien libéral (8 points/40)</b>
--

Afin d'optimiser le démarrage puis le développement de son activité, Laurine VANDEVILLE envisage d'utiliser différents moyens de communication. Cependant les professions libérales réglementées dont font partie les diététiciens sont soumises au principe d'interdiction de publicité. Cette interdiction est confirmée par la charte de déontologie de l'AFDN (Association française des diététiciens nutritionnistes) qui précise que « le diététicien s'engage à ne pas pratiquer sa profession comme un commerce et s'interdit tout procédé de publicité ». Or il est essentiel pour Laurine VANDEVILLE de se faire connaître dans un premier temps, puis d'entretenir la relation avec ses patients. Elle envisage de créer son site Web et vous soumet pour avis la page d'accueil rédigée par ses soins en annexe 10.

**À partir de vos connaissances et des annexes 9 et 10 :**

**4.1 Proposer deux autres moyens de communication qu'il est possible d'utiliser pour informer du lancement de la nouvelle activité de Laurine VANDEVILLE.**

**4.2 Apprécier la conformité de l'extrait du contenu de la page d'accueil du site Web avec la réglementation en vigueur.**

Pour augmenter sa visibilité et transmettre sa passion de la diététique, Laurine VANDEVILLE envisage la création d'un blog.

**4.3 Indiquer les avantages et les inconvénients d'un blog pour un(e) diététicien(ne).**

## **Annexe 1 : Médecine : les téléconsultations plébiscitées par les Français**

[...]

Voilà un succès qui aurait fait plaisir au professeur Louis Lareng, fondateur du SAMU à Toulouse et ardent défenseur de la télé-médecine. Mercredi, la téléconsultation a fêté le troisième anniversaire de son remboursement par la Sécurité sociale et celui-ci marque son véritable décollage.

Car au départ, la téléconsultation était quasiment boudée par les Français qui la jugeaient peut-être trop complexe et semblaient ne pas avoir confiance dans les bornes informatiques de consultation. Mais la crise sanitaire a changé la donne. Contraints de limiter leurs interactions sociales, mais aussi de ne pas engorger les services d'urgences, les Français ont découvert tout l'intérêt de la téléconsultation. [...]

En permettant de raccourcir les prises de rendez-vous par rapport à une consultation classique, en offrant des services dans des zones à la démographie médicale faible (les fameux déserts médicaux), en permettant aussi de mieux suivre les patients, la téléconsultation a montré toute son utilité en évitant même les écueils. Les téléconsultations sont loin d'être impersonnelles puisque selon l'Assurance maladie, 80 % des personnes qui y ont recours connaissent déjà le médecin. [...]

<https://www.ladepeche.fr/medecine-les-teleconsultations-plebiscitees-par-les-francais-9796492.php>

[date de consultation : 10 octobre 2023]

## **Annexe 2 : Le télésoin pour les paramédicaux : un avantage ou un risque pour les patients ?**

### **C'est quoi, le télésoin ?**

Le télésoin, un objectif fixé par « Ma santé 2022 », a été mis en place de façon dérogatoire pendant la crise sanitaire. En février 2021, la Haute Autorité de santé a publié les critères et les recommandations pour son bon usage. Et depuis l'arrêté et les décrets, parus début juin, cette pratique à distance a été pérennisée. Dix-huit professions peuvent proposer cette option, notamment les diététiciens, ergothérapeutes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychomotriciens et pharmaciens. [...]

« Notre métier est clinique, nous avons besoin de toucher les gens, reconnaît Patrick Chamboredon, président de l'ordre des infirmiers. L'objectif n'est pas de remplacer le soin, mais de le compléter. Dans certains cas, le numérique permet un lien plus rapide. » Lui voit cette nouveauté comme une avancée, si elle est proposée entre deux consultations à domicile pour rassurer un patient déjà suivi, renouveler une ordonnance, faire de l'éducation thérapeutique.

[...]

La plupart des Français espèrent vieillir à domicile. À l'avenir, avec le télésoin, il sera possible d'avoir autour de l'écran une équipe pluridisciplinaire : médecin traitant, infirmière, aide-soignante, nutritionniste.

Selon Marion Joigny, l'infirmière coordinatrice de l'expérimentation, « cela permet d'assurer un lien plus régulier, d'être plus en mode "alerte" et pas seulement en temps de canicule ou de crise sanitaire ! ». À quelles conditions ? « Le seul critère d'exclusion, c'est la qualité du réseau. Pour la plupart des patients, l'écran ne suscite aucune inquiétude puisqu'ils l'utilisent pour parler avec leurs proches. »

BTS DIÉTÉTIQUE		Session 2024
U3 – Économie-gestion	Code : 24DIECOG	Page : 7/14

## Des avantages variables selon le profil des patients

Mais selon l'âge des patients, leur pathologie, le stade de leur maladie, leurs connaissances, ce télésoin s'avère plus ou moins intéressant. Pour Alexandre Mathieu-Fritz, trois éléments s'ajoutent à l'équation : le lieu du télésoin, son équipement ainsi que le fait de savoir si une tierce personne (aide-soignant, professionnel d'un EHPAD, aidant...) peut vérifier l'installation, aiguiller, conseiller.

Pour un patient chronique jeune, connecté et qui souhaite partir en vacances, cette nouvelle flexibilité peut être un avantage. Mais pour une patiente âgée, atteinte d'Alzheimer, isolée, sans aidant, la visite de l'infirmière reste indispensable. [...]

« C'est une évolution favorable qui peut améliorer l'accès aux soins, notamment dans les déserts médicaux, se félicite pour sa part le président de France Assos Santé. [...] » Mais à force de mettre à distance des métiers du soin et du lien, ne va-t-on pas vers des pratiques déshumanisantes ? « Les dispositifs ne sont pas déshumanisants, tout dépend des usages et de leurs contextes, corrige le sociologue. [...] »

<https://www.20minutes.fr/sante/3141935-20211008-telesoin-possible-paramedicaux-avantage-risque-patients>  
[date de consultation : 11 octobre 2023]

## **Annexe 3 : La prise de rendez-vous en ligne : la solution pour améliorer les conditions d'accueil de vos clients**

[...] Quels sont les bénéfices d'une solution de prise de rendez-vous en ligne ?

La gestion de votre calendrier peut vite tourner au casse-tête. Pour éviter de passer trop de temps au téléphone, à gérer les réservations et à mettre à jour votre agenda, les solutions en ligne sont très intéressantes. C'est une façon simple et efficace de vous faire gagner du temps, des clients et de l'argent.

- Vous passez moins de temps au téléphone pour gérer vos plannings et plus sur votre cœur de métier.
- Vous donnez de la visibilité sur vos disponibilités, ce qui peut vous amener de nouveaux clients.
- Vous offrez à vos clients la possibilité de choisir le moment qui leur convient pour réserver le service en ligne est accessible 24 h sur 24.

Vous leur assurez de ne pas perdre de temps à attendre, tandis que vous optimisez l'accueil en répartissant mieux l'arrivée de vos clients. [...]

Si les avis des clients comptent souvent dans le choix d'un professionnel, sa disponibilité constitue aussi un argument déterminant. L'afficher sur Internet est donc fondamental : vos clients ne sont plus obligés d'appeler. Ils ont accès à vos prestations et peuvent eux-mêmes et à toute heure, réserver un créneau libre.

Ils reçoivent des notifications, par SMS ou email, et des confirmations de rendez-vous qui font baisser drastiquement les risques d'oubli. S'ils ne peuvent pas venir, il leur est très facile d'annuler le rendez-vous. Fini l'attente interminable du client qui ne viendra pas. Pour le professionnel, la gestion des annulations ne nécessite aucune intervention : le créneau est libéré automatiquement.

En cas de forte affluence, ces outils offrent aussi la possibilité de créer des listes d'attente : vos clients sont ainsi avertis dès qu'un créneau est libéré. [...]

La prise de rendez-vous en ligne vous permet de démarrer ou développer la gestion de votre relation client, en constituant ou enrichissant votre base de données relative aux clients : coordonnées, historique de réservation, de commandes ou de prestations...

BTS DIÉTÉTIQUE		Session 2024
U3 – Économie-gestion	Code : 24DIECOG	Page : 8/14

Certaines solutions disposent de fonctionnalités permettant à vos clients de laisser des avis. Dans le cas contraire, vous pouvez proposer depuis votre site de prise de rendez-vous un lien vers votre site Internet, vos réseaux sociaux ou encore sur votre page Internet, pour leur permettre de donner leur avis.

Ces retours vous permettront de mieux connaître les attentes de votre clientèle, d'améliorer votre service, et de vendre davantage, par exemple en mettant en place des communications ou des offres spéciales ciblées.

<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/la-prise-de-rendez-vous-en-ligne-la-solution-pour-ameliorer-les-conditions>  
[date de consultation : 11 octobre 2023]

#### **Annexe 4 : Les avantages de PRVL (plateforme de prise de rendez-vous en ligne)**

##### **Le coût de PRVL : un abonnement mensuel résiliable à tout moment.**

Le prix est une composante importante à prendre en compte pour tout praticien désirant utiliser une plateforme de gestion de rendez-vous médicaux. Pour un médecin libéral, le coût mensuel de l'abonnement à PRVL s'élève à 129 euros. 39 euros supplémentaires par mois viennent s'ajouter pour bénéficier du service de téléconsultation. Pour ce montant, PRVL s'engage à installer, paramétrer et former les praticiens et leurs collaborateurs (assistants, secrétaires et remplaçants) à leur logiciel. L'abonnement est résiliable à tout moment.

##### **La protection des données de santé et le respect du secret médical.**

Sur son site Internet, PRVL assure protéger les données des patients et praticiens : « *Nous chiffons ces données de manière systématique et à plusieurs niveaux : les communications avec nos serveurs sont chiffrées, les données les plus sensibles sont chiffrées, les espaces de stockage contenant ces données chiffrées sont eux-mêmes chiffrés.* » L'accès au compte du praticien ne peut se faire que par le praticien lui-même grâce à une politique de mot de passe d'authentification à deux facteurs.

Les données personnelles sont confidentielles et seuls les praticiens et les patients y ont accès. PRVL assure ne pas pouvoir les consulter : « *Personne chez PRVL ne peut accéder à ces données, à moins que vous en fassiez vous-même la demande pour importer des informations issues de vos anciens logiciels ou pour des opérations de maintenance sur votre logiciel PRVL.* » L'entreprise indique également que toutes les données sont stockées au sein d'hébergeurs de données de santé validés par le ministère de la Santé avec une permanence technique 24h/24 et 7j/7. [...]

page extraite du site : <https://www.mercidocteur.co>  
[date de consultation : 11 octobre 2023]

#### **Annexe 5 : L'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire pour le diététicien**

Comme tous les professionnels exerçant un métier réglementé, vous devez vous aussi souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle. En effet, selon l'article L.1142-2 du code de la santé publique, le diététicien qui exerce en libéral doit obligatoirement souscrire l'assurance responsabilité civile professionnelle. En tant que diététicien, vous êtes particulièrement exposé aux risques inhérents à tout métier de conseil, car vous êtes chargé de traiter les troubles alimentaires et d'élaborer des menus pour vos patients.

BTS DIÉTÉTIQUE		Session 2024
U3 – Économie-gestion	Code : 24DIECOG	Page : 9/14

Votre objectif est de conseiller et d'instaurer le régime alimentaire adéquat. Or, il peut arriver que vous fassiez une erreur, ou que vous manquiez à vos obligations de conseil, d'information, de mise en garde ou de collaboration, et lorsque cela arrive, le patient concerné peut se retourner contre vous et exiger réparation. Sans une couverture adaptée, vous devrez régler vous-même les frais d'indemnisation et de réparation pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés au tiers.

La RC Pro intervient pour vous couvrir en cas de dommages corporels causés à vos patients, par exemple, la chute d'un patient au sein de votre cabinet ou des allergies causées à un de vos patients après avoir pris des compléments alimentaires que vous lui avez prescrits. Les frais d'hospitalisation seront pris en charge par votre assurance. Vous serez également couvert en cas de dommages matériels causés aux biens d'un de vos patients, notamment si vous cassez un objet de valeur chez lui.

<https://www.assurancedesmetiers.com/assurance-dieteticien.php>  
[date de consultation : 12 octobre 2023]

### **Annexe 6 : Données financières pour l'installation en libéral**

Laurine VANDEVILLE apportera personnellement la somme de 31 000 euros.

Les investissements nécessaires suivants seront payés au comptant :

- rachat de la patientèle : 50 000 € ;
- acquisition de l'impédancemètre : 3 100 € ;
- acquisition de l'ordinateur : 1 500 € ;
- acquisition d'un logiciel professionnel : 1 000 € ;
- acquisition de mobilier : 4 500 €.

Laurine VANDEVILLE complétera le financement de ces investissements par un emprunt de 30 000 € remboursable en 10 ans.

Les sommes non dépensées alimenteront le compte bancaire de la société.

### **Annexe 7 : Informations relatives à l'impédancemètre**

- Valeur d'acquisition : 3 100 €
- Date de mise en service : 01/01/2025
- Valeur résiduelle : 700 €
- Amortissement linéaire sur 3 ans
- Date de clôture de l'exercice comptable : 31/12

### **Annexe 8 : Données prévisionnelles d'exploitation pour la première année d'activité**

Estimation du chiffre d'affaires : en cas de rachat de patientèle, on constate en moyenne une baisse d'activité de 20 % la première année (rappel : le montant du chiffre d'affaires annuel mentionné dans l'annonce s'élève à 45 000 €).

BTS DIÉTÉTIQUE		Session 2024
U3 – Économie-gestion	Code : 24DIECOG	Page : 10/14

Les prévisions de charges pour la première année sont les suivantes :

- achats annuels de fournitures et petit matériel (toise, pèse-bébé, outils pédagogiques) : 600 € ;
- loyer mensuel et charges communes mensuelles : 400 € ;
- contrat de maintenance du matériel informatique : 20 € par mois ;
- abonnements divers : 150 € par mois ;
- adhésion AFDN : 65 € par an ;
- assurance en responsabilité civile professionnelle : 300 € par an ;
- rémunérations : 1 500 € mensuels ;
- cotisations sociales annuelles : 5 400 € ;
- dotations aux amortissements de l'année pour l'ensemble des immobilisations : 1 700 € ;
- intérêts de l'emprunt envisagé pour la première année : 430 €.

## **Annexe 9 : Publications sur Internet par les professionnels libéraux : les contours de la loi**

Certaines professions libérales réglementées, comme celles des médecins ou avocats, mais aussi des orthophonistes ou commissaires aux comptes, sont soumises à un cadre strict en ce qui concerne leur communication sur Internet. En effet, la publicité leur est interdite, car leur activité n'est pas commerciale. Elle est civile.

Cela ne leur enlève pas le droit de présenter certaines informations utiles aux internautes, grâce à des articles de blog généraux ou à des publications de pages Web contenant des précisions sur leurs services. [...]

### **Qu'est-ce qui est exactement interdit dans le cadre de l'exercice libéral réglementé ?**

- Les annonces publicitaires classiques, sous forme de textes, images ou vidéos, ainsi que les promotions et réductions, accompagnées de formules de vente.
- Des actions ciblées de type tracts, flyers, emailing.
- Les publicités comparatives.
- Une utilisation de certains médias qui s'apparenterait à une publicité ou à de la prospection : insertion dans un journal, vidéo sur un réseau social, petite annonce... [...]

### **Les possibilités de communication sur Internet par les professionnels libéraux**

Le site Internet d'un professionnel exerçant en libéral soumis à une activité réglementée devra respecter certains critères :

- afficher du contenu pédagogique : rien n'interdit à un avocat, par exemple, d'expliquer sur son site comment se déroule un divorce ou à un kinésithérapeute de décrire les symptômes d'une hernie discale ;
- proposer du contenu informatif : horaires d'ouverture, prestations de services, honoraires, spécialité, coordonnées, plan d'accès, formulaire de contact... ;
- alimenter un blog ;
- envoyer des newsletters dénuées d'une démarche de prospection pour apporter une information, annoncer une actualité, enseigner une notion ou un concept, offrir des conseils.

### **Comment augmenter sa visibilité quand on est un professionnel libéral ?**

Les moyens de communication traditionnels ne sont pas à négliger : les annuaires, papier comme digitaux, apportent une visibilité aux sociétés d'exercice libéral. Les Pages jaunes restent un média encore utilisé par la clientèle. Elles offrent un référencement local et ciblé.

BTS DIÉTÉTIQUE		Session 2024
U3 – Économie-gestion	Code : 24DIECOG	Page : 11/14

Les inscriptions sur les sites de prise de rendez-vous en ligne [...] constituent également un excellent moyen de mise en relation client/professionnel.

La communication sur Internet est à mi-chemin entre la publicité et l'information. Si l'amélioration discrète de la visibilité est permise, la prospection, elle, ne l'est pas.

<https://solutions.lesechos.fr/com-marketing/c/publications-sur-Internet-par-les-professionnels-liberaux-les-contours-de-la-loi-23393/>  
[Date de consultation : 12 octobre 2023]

### **Annexe 10 : Extrait de la page d'accueil du site Internet de Laurine VANDEVILLE**

**Laurine VANDEVILLE DIÉTÉTICIENNE**

Vous souhaitez perdre du poids.  
Vous êtes déçus par les régimes.  
Je m'occupe de vous !

N'attendez pas !

**Première consultation offerte jusqu'au 31 janvier 2025**

**PRENDRE RENDEZ-VOUS**

**Document-réponse 1 : Bilan d'ouverture de la société de Laurine VANDEVILLE**  
**au 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
**(à rendre avec la copie)**

ACTIF		PASSIF	
	Montant net		Montant net
<u>Actif immobilisé</u>		<u>Capitaux propres</u>	
<b>Total 1</b>		<b>Total 1</b>	
<u>Actif circulant</u>		<u>Dettes</u>	
<b>Total 2</b>		<b>Total 2</b>	
<b>Total général</b>		<b>Total général</b>	



**Document-réponse 2 : Tableau d'amortissement de l'impédancemètre**  
**(à rendre avec la copie)**

Année	Valeur amortissable	Annuité	Cumul amortissements	VNC fin d'année

**Document-réponse 3 : Compte de résultat annuel prévisionnel de la société de Laurine**  
**VANDEVILLE**  
**(à rendre avec la copie)**

<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
<u>Charges financières</u>		<u>Produits financiers</u>	
<u>Charges exceptionnelles</u>		<u>Produits exceptionnels</u>	
<b>Total des charges</b>		<b>Total des produits</b>	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice)</b>		<b>Résultat de l'exercice (perte)</b>	
<b>Total général</b>		<b>Total général</b>	

